

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2018

FIN DE VIE DIGNE - (N° 517)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 51

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« S'il le juge nécessaire, le médecin explique les raisons de son refus à la famille et aux personnes de confiance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les proches du patient sont préoccupés par son état de santé. Dans une situation de dépendance, ils sont aussi responsables de lui, ils doivent donc comprendre les raisons qui poussent le refus du médecin ainsi que les alternatives proposées.